



Les vélos à assistance électrique, gyroroues et trottinettes électriques peuplent nos routes depuis quelques mois. Ces moyens de locomotion 2.0 représentent une véritable alternative à la voiture, surtout dans les grandes villes.

Bouchons, pollution, parking impossible. Toutes ces problématiques inhérentes au transport en voiture sont écartées par de plus en plus de personnes en France par l'utilisation des Nouvelles Mobilités. **Du vélo électrique dernière génération aux lignes de Busway, Le Mans a accueilli un grand nombre de ces nouveaux moyens de transports** avec par exemple la ligne T3 : un bus ayant sur une grande distance sa propre voie, ou encore, la location de vélos à assistance électrique par la SETRAM.

Malgré tout, certains nouveaux moyens de transport comme la trottinette électrique demandent certains éclaircissements légaux quant à leur utilisation dans l'espace urbain : « **Où rouler ?** », « **comment se protéger ?** » et « **quelles sont les règles à respecter ?** ». Ces points ont récemment été abordés à l'Assemblée Nationale. Les députés préparent différents textes pour protéger les usagers et les piétons.



Ces alternatives représentent non seulement un véritable tournant pour les questions de développement durable (par notamment des aides pour l'utilisation des transports en commun), mais aussi, une réponse aux différents problèmes d'embouteillages et de consommation de carburants.

Texte et photos : Mathieu CHARRÉ.



Partager :

- [Cliquez pour partager sur Twitter\(ouvre dans une nouvelle fenêtre\)](#)
- [Cliquez pour partager sur Facebook\(ouvre dans une nouvelle fenêtre\)](#)
- [Cliquez pour partager sur Google+\(ouvre dans une nouvelle fenêtre\)](#)